

Phase 2 **Coronavirus 2019 (COVID-19): Directives pour Cabinets de Soins Dentaires**

Au cours de la phase 2, les employeurs seront tenus d'adopter de nouveaux comportements et des mesures de protection rigoureuses afin de réduire les risques pour tous. Ce guide est destiné à aider les prestataires de soins dentaires (DHCP) à fournir des services dentaires non urgents au cours de la phase 2. Lors des procédures, **les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour aider à réduire le risque de transmission de COVID-19 parmi les employés, les patients et la communauté.** Pour de plus amples renseignements, consultez le site

<https://coronavirus.dc.gov/phasetwo>

Facteurs relatifs aux patients

- Les prestataires doivent continuer à envisager d'autres modèles de prestation de soins, y compris la technologie de télé-dentisterie, lorsque cela est cliniquement approprié.
- Privilégier les procédures qui minimisent les effets indésirables associés à un retard dans les soins pour les patients et qui présentent un risque de transmission minimal.
- Examiner tous les patients par téléphone pour détecter les symptômes correspondant au COVID-19. Si le patient signale des symptômes de COVID-19, retardez les soins dentaires non urgents.
 - Ces symptômes sont notamment les suivants : fièvre (subjective ou de 100.4 degrés Fahrenheit), frissons, toux, essoufflements ou difficultés respiratoires, fatigue, maux musculaires ou courbatures, maux de tête, perte inhabituelle du goût ou de l'odorat, mal de gorge, congestion nasale ou nez qui coule, nausée ou vomissements, diarrhée ou autres malaises.
- Évaluer tous les patients et les visiteurs à leur arrivée. Si un patient est fébrile ou présente des symptômes correspondant au COVID-19, les soins dentaires non urgents doivent être reportés.
- Veiller à ce que le patient et les visiteurs portent un masque lorsqu'ils ne reçoivent pas de soins.
- Les patients doivent informer le DHCP s'ils reçoivent un diagnostic de COVID-19 dans les 14 jours suivant leur visite.

Facteurs relatifs aux établissements

- Poser des affiches indiquant qu'aucune personne présentant une fièvre ou des symptômes de COVID-19 n'est autorisée à entrer dans l'établissement.
 - Si un patient présente une fièvre fortement associée à un diagnostic dentaire, mais aucun autre signe ou symptôme correspondant au COVID-19, les soins peuvent être dispensés en suivant les protocoles appropriés de contrôle des infections.
- Fournir des produits pour l'hygiène respiratoire et le respect des règles en matière de toux, y compris un désinfectant pour les mains à base d'alcool (ABHR) contenant 60 à 95 % d'alcool, des mouchoirs en papier et des poubelles sans contact pour les jeter, à l'entrée des établissements de santé, dans les salles d'attente et aux comptoirs de réception des patients.
- Installer des barrières physiques (par ex., des fenêtres en verre ou en plastique) dans les zones de réception pour limiter les contacts étroits entre le personnel d'accueil et les patients potentiellement infectieux.
- Minimiser le nombre de personnes dans la salle d'attente et promouvoir la distanciation sociale.

- Les patients peuvent choisir d'attendre dans un véhicule personnel ou à l'extérieur de l'établissement dentaire où ils peuvent être contactés par téléphone portable lorsque c'est leur tour de recevoir des soins dentaires.
- Réduire au minimum le cumul des rendez-vous chez le dentiste.
- Disposer les chaises de la salle d'attente de manière à ce qu'il y ait au moins 2 mètres entre les personnes.
- Retirer des zones d'attente les jouets, magazines et autres objets fréquemment touchés qui ne peuvent être nettoyés ou désinfectés régulièrement.
- S'assurer que l'équipement dentaire a reçu un entretien approprié et les réparations nécessaires après les périodes de non-utilisation.

Facteurs Pratique Dentaire

- Les cabinets dentaires doivent mettre en œuvre des politiques de congé de maladie pour le DHCP qui soient souples, non pénalisantes et conformes aux orientations de santé publique.
 - Les politiques de congé doivent également prendre en considération les employés devant rester chez eux pour garder leurs enfants si les écoles ou les garderies sont fermées, ou devant s'occuper de parents malades.
- Tous les DHCP doivent être contrôlés avant de commencer le quart de travail.
 - Les personnes présentant une fièvre subjective ou objective (>100°F), une toux, un essoufflement, des difficultés respiratoires, de la fièvre ou des frissons, de la fatigue, des douleurs musculaires ou corporelles, des maux de tête, des maux de gorge, une perte de goût ou d'odeur, une congestion ou un écoulement nasal, des nausées, des vomissements ou de la diarrhée ne doivent pas être autorisés à entrer dans l'établissement et doivent faire l'objet d'un suivi avec leur médecin.
- Le DHCP doit se surveiller régulièrement pour détecter la fièvre et les symptômes correspondant au COVID-19.
- Les DHCP ne doivent pas exercer lorsqu'ils sont malades. Si une personne développe l'un des symptômes ci-dessus pendant son quart de travail, un plan doit être mis en place pour qu'elle puisse immédiatement s'isoler, en informer son superviseur et quitter l'établissement

Contrôle des infections et équipements de protection individuelle

- Le DHCP devrait limiter les soins cliniques à un seul patient à la fois, en plaçant les patients dans des salles individuelles si possible. Si cela n'est pas possible, les patients doivent être séparés de 2 mètres et des barrières physiques doivent être mises en place (du sol au plafond si possible).
- Toutes les fournitures et tous les instruments qui ne sont pas utilisés activement doivent être stockés dans des endroits fermés, tels que des tiroirs et des armoires, et à l'abri de toute contamination potentielle. Toutes les fournitures et équipements qui sont exposés mais non utilisés pendant la procédure doivent être considérés comme contaminés et doivent être éliminés ou recyclés dans les règles après l'achèvement de la procédure.
- Le DHCP doit pratiquer une hygiène des mains stricte, en particulier avant et après tout contact avec un patient, tout contact avec du matériel potentiellement infectieux, et avant de mettre et après avoir retiré l'équipement de protection individuelle (EPI), y compris les gants.
- Le DHCP doit porter un masque chirurgical à tout moment ; en outre, une protection oculaire (lunettes de protection, lunettes de protection avec écrans latéraux solides, ou un écran facial intégral), des gants et une blouse doivent être portés lors des procédures susceptibles de générer des éclaboussures ou des projections de sang ou d'autres fluides corporels.

- Évitez autant que possible les procédures génératrices d'aérosols. Si de telles procédures sont nécessaires, le DHCP doit porter un respirateur N95 au lieu d'un masque, en plus des autres EPI énumérés ci-dessus. Les respirateurs doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de protection respiratoire comprenant des évaluations médicales, une formation et des tests d'ajustement.
 - Si un respirateur n'est pas disponible pour une procédure génératrice d'aérosols, utilisez à la fois un masque chirurgical et un écran facial complet. Si un masque chirurgical et un écran facial complet ne sont pas disponibles, n'effectuez aucune procédure génératrice d'aérosols.
 - Il est recommandé de porter un respirateur sans valve pour éviter la propagation de COVID-19.
- Il convient d'établir des zones pour l'enfilage et le retrait des EPI et des poubelles pour les EPI dans chaque salle.
- L'EPI doit être changé entre les patients, et l'hygiène des mains doit être effectuée avant d'enfiler et après avoir retiré l'EPI afin d'éliminer tout élément pathogène qui aurait pu être transféré aux mains nues pendant le processus d'enlèvement.
- Le DHCP doit retirer son respirateur ou son masque chirurgical et mettre son masque en tissu lorsqu'il quitte l'établissement à la fin de son service.
- **Si des soins dentaires d'urgence sont médicalement nécessaires pour un patient qui a, ou a été exposé au COVID-19**, le DHCP doit suivre les recommandations provisoires du CDC sur la prévention et le contrôle des infections pour les patients ayant un COVID-19 suspecté ou confirmé dans les établissements de santé, disponibles sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/infection-control-recommendations.html>.
 - En plus des recommandations ci-dessus, mettre en œuvre les mesures suivantes :
 - Fournir des soins dentaires dans une chambre individuelle de patient avec une porte fermée.
 - Éviter les procédures génératrices d'aérosols. S'ils doivent être effectués, le DCHP doit porter un respirateur, une protection oculaire, des gants et une blouse. Limiter les personnes dans la salle au personnel essentiel.
 - Programmer l'intervention à la fin de la journée.
 - Ne pas programmer d'autres patients en même temps.

Nettoyage et désinfection

- Le DHCP doit veiller à ce que les procédures de nettoyage et de désinfection de l'environnement soient suivies de manière cohérente et correcte après chaque patient.
- Après un patient sans COVID-19 suspecté ou confirmé, attendre 15 minutes après la sortie de chaque patient pour commencer à nettoyer et désinfecter les surfaces de la pièce afin de permettre aux gouttelettes dans l'air de toutes retomber après une procédure dentaire.
 - Si un patient diagnostiqué positif au COVID-19 est traité pour une procédure d'urgence, le DHCP doit retarder l'entrée en salle d'opération jusqu'à ce que suffisamment de temps se soit écoulé pour que le changement d'air élimine les particules potentiellement infectieuses.
- Les procédures de nettoyage et de désinfection de routine (par ex., l'utilisation de nettoyeurs et d'eau pour nettoyer les surfaces avant d'appliquer le désinfectant sur des surfaces ou des objets fréquemment touchés pendant des durées appropriées, comme indiqué sur l'étiquette du produit) sont adaptées au SARS-CoV-2 dans les établissements de soins, y compris les zones de soins aux patients dans lesquelles des procédures génératrices d'aérosols sont effectuées.
 - Veuillez vous reporter à la liste N sur le site web de l'EPA pour connaître les désinfectants agréés par l'EPA dans le cadre du programme des pathogènes viraux

émergents de l'EPA pour une utilisation contre le SARS-CoV-2 (<https://www.epa.gov/pesticide-registration/list-n-disinfectants-use-against-sars-cov-2-covid-19>).

Facteurs relatifs aux bâtiments

- Veillez à ce que les systèmes de ventilation soient correctement entretenus et réglés pour augmenter la circulation autant que possible. Des conseils détaillés sur les options d'installation appropriées peuvent être trouvés sur le site web du CDC, à la rubrique conseils pour soins dentaires : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/dental-settings.html#EngineeringControls>.
- Rincez les systèmes d'eau pour éliminer l'eau stagnante et la remplacer par de l'eau fraîche. Ceci enlèvera les métaux (par ex. le plomb) qui ont pu contaminer l'eau et minimisera le risque de [maladie du Légionnaire](#) et autres maladies associées à l'eau. Les étapes de ce processus peuvent être trouvées sur le site du CDC : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/php/building-water-system.html>.

Préparer un plan d'intervention en cas d'exposition au COVID-19

- Établir un plan dans le cas où un employé ou un patient est diagnostiqué avec le COVID-19.
- Identifier un point de contact au cabinet dentaire à qui un employé peut notifier qu'il est positif au COVID-19.
- Si un employé développe l'un des symptômes ci-dessus pendant son quart de travail, un plan doit être mis en place pour qu'il puisse immédiatement s'isoler, en informer son superviseur et quitter l'établissement.
- Si un employé développe l'un des symptômes ci-dessus pendant son quart de travail, un plan doit être mis en place pour qu'il puisse immédiatement s'isoler, en informer son superviseur et quitter l'établissement.
 - Sensibilisation au COVID-19 et notamment aux symptômes l'accompagnant
 - Directive pour les contacts d'une personne atteinte de COVID-19, disponible sur <https://coronavirus.dc.gov/healthguidance>
 - Des renseignements sur les options de dépistage de COVID-19 dans le District de Columbia sont disponibles sur <https://coronavirus.dc.gov/testing>
- Tout membre du personnel qui travaille dans l'établissement et dont le test COVID-19 est positif doit être signalé à DC Health par l'établissement dans les 24 heures, en utilisant le formulaire de signalement COVID-19 sur le site web DC Health, rubrique maladies infectieuses : <https://dchealth.dc.gov/service/infectious-diseases>.
- Tout cabinet dentaire qui effectue des tests de dépistage sur place doit communiquer les résultats à DC Health dans un délai de 24 heures, en utilisant le formulaire de signalement COVID-19 sur le site web DC Health, rubrique maladies infectieuses : <https://dchealth.dc.gov/service/infectious-diseases>.
- Des conseils plus détaillés sont disponibles sur le site du CDC à la rubrique Conseils pour Soins Dentaires, <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/dental-settings.html>.

Les directives ci-dessus continueront d'être mises à jour selon l'évolution de l'épidémie. Veuillez consulter régulièrement le site <https://coronavirus.dc.gov/> pour obtenir des renseignements à jour.